

## Dépôt de préavis de grève



### Syndicat CGT des personnels du SDIS des Hautes-Pyrénées

Mode de transmission : **Courrier**

Date du dépôt du 08 Octobre 2021.

Accusé de réception, tampon et signature du Président.

Nom: CASSERON  
Prénom: Alban  
Responsabilité syndicale : Secrétaire Général

Durée : 2 heures  
Période : **le 15 Octobre 2021**  
Début : **10 heures**  
Lieux : Tous les services du SDIS

**Motif de la grève** : La CGT du SDIS 65 revendique

- La suppression de la part salariale de la surcotisation (1,8% TIB+PF) et le déplafonnement des « 1 an tous les 5 ans » (bonification) et la portabilité des droits acquis pour la retraite des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Le recrutement d'emplois statutaires de SPP et PATS évitant le recours à des contractuels afin de répondre aux besoins sociaux couverts par le service public d'incendie et de secours ;
- Priorisation des préoccupations relatives aux questions de protection de la sécurité et santé des agents des SDIS ;
- 10% d'augmentation salariale immédiate, mesure nécessaire afin de rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- Une diminution du temps de travail, pour permettre de travailler mieux et travailler toutes et tous ;

Textes de référence: Loi du 31 Juillet 1963, Loi du 19 Octobre 1982, Loi du 13 Juillet 1983, Loi du 26 Janvier 1984 et rappel (loi du 19 Octobre 1982) Pendant la durée du préavis, les parties intéressées sont tenues de négocier

Pour le syndicat CGT SDIS 65  
Le Secrétaire Général

Alban CASSERON

**SYNDICAT CGT SDIS 65**

31 boulevard Claude Debussy, 65 000 TARBES  
06.76.62.62.95 / syndicatcgtsdis65@gmail.com